



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 54077

Texte de la question

M. Bruno Le Roux attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur le plan espoir banlieue présenté le 20 janvier 2009. Lancé en février 2008 par le Président de la République en tant que "priorité nationale", il a depuis accumulé tous les retards. En effet, l'incertitude quant à l'affectation ministérielle de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), censée oeuvrer pour le désenclavement des quartiers, fait craindre encore davantage que ce plan banlieue ne soit vidé de sa substance. C'est pourquoi il lui demande quels sont les moyens et les délais prévus pour faire aboutir ce plan espoir banlieue.

Texte de la réponse

Le comité interministériel des villes (CIV) du 20 janvier 2009 avait pour objet à la fois de présenter un bilan d'étape de la mise en oeuvre des dispositifs de la dynamique Espoir banlieues et de proposer des mesures destinées à simplifier et à améliorer à terme la gouvernance de la politique de la ville. Ce bilan d'étapes a démontré l'engagement de l'ensemble des ministères dans la mise en oeuvre de la dynamique Espoir banlieues ; en fonction de leur nature, les diverses mesures de la dynamique Espoir banlieues avancent à des rythmes différents mais il est inexact d'affirmer qu'il a accumulé tous les retards. Le secrétariat d'État chargé de la politique de la ville conserve la tutelle de l'ANRU, pour la rénovation urbaine et le bilan d'action est éloquent. À titre d'exemples, d'autres mesures témoignent de la dynamique engagée et de la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en oeuvre de la dynamique Espoir banlieues. En ce qui concerne les mesures prises dans le domaine de l'éducation, il convient de noter qu'en 2008, 700 élèves issus des quartiers en difficulté ont bénéficié d'une place dans un internat d'excellence, 130 000 élèves ont bénéficié d'un accompagnement éducatif durant l'année scolaire 2007/2008, 142 « cordées de la réussite » ont été labellisées, 5 700 jeunes ont été accueillis dans une « école de la deuxième chance ». Dans le domaine de l'emploi, 3 500 contrats d'autonomie ont été signés fin 2008 et 11 500 embauches en contrat à durée déterminée (CDD) ou en contrat à durée indéterminée (CDI) ont pu être conclues grâce aux 86 entreprises, associations et fédérations professionnelles qui se sont engagées à favoriser le recrutement de personnes issues des quartiers en difficulté. Sur le plan de la sécurité, des délégués de la cohésion ont été mis en place pour renforcer le lien de confiance entre la police et la population et dix unités territoriales de quartiers ont vu le jour. La mise en oeuvre de la dotation de développement urbain d'un montant de 50 millions d'euros sera effective en 2009, elle bénéficiera aux 100 communes dont la population est confrontée aux difficultés les plus importantes. Cette dotation doit aider les collectivités bénéficiaires à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de service rendu aux habitants. Le recrutement des 350 délégués du préfet est en cours, 299 délégués sont déjà en fonction dans les quartiers les plus en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54077

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6878

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2148